

S'ORIENTER EN LICENCE APRÈS UN BAC TECHNOLOGIQUE

Entre logiques individuelles et mécanismes institutionnels

Nadine Théophile

OFIPE, université Paris-Est Marne-la-Vallée

Les bacheliers technologiques représentent une part de plus en plus importante des inscrits en licence, et, en raison de leur moindre réussite, invitent les universités à s'adapter. Leur orientation en licence n'est pas forcément une orientation par défaut, c'est-à-dire faute d'avoir été recruté dans une formation sélective. Ainsi, dans l'académie de Créteil, près d'un quart des lycéens technologiques ont placé une licence en tête de leur classement dans l'application Admission post-bac (APB). Ces lycéens sont majoritairement issus de quatre séries de bac et leurs choix d'orientation sont concentrés sur quelques licences. Ces choix peuvent s'expliquer par leur appétence personnelle et la représentation qu'ils ont d'un prolongement de leurs études secondaires. Leurs choix peuvent se trouver confortés par les informations délivrées par l'Onisep : en raison de l'accès de droit à la licence pour tous les bacheliers, ces informations jouent sur le registre des recommandations. Ces recommandations reposent sur des arguments collectifs, contrebalancés par les qualités et talents personnels. Les universités, quant à elles, n'ont que des leviers d'action limités pour réguler les flux : elles utilisent les plaquettes de présentation des formations pour cibler leur public et développent des actions en direction des lycéens afin de mieux les orienter.

Depuis quelques années, les effectifs de bacheliers technologiques s'inscrivant en licence immédiatement après le lycée suivent une tendance à la hausse : + 15 % entre les rentrées 2008 et 2013¹ contre 11 % pour les bacheliers généraux. Au total, les bacheliers technologiques représentent 14 % des inscrits en première année de licence ; ils sont principalement issus des filières Sciences et technologies du management et de la gestion et Sciences et technologies de la santé et du social. Un tiers des bacheliers technologiques se sont inscrits en licence « par défaut » [c'est-à-dire faute d'avoir été acceptés dans une autre formation] contre un quart pour les bacheliers généraux [JAGGERS, 2012]. Ainsi, pour

1. Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, Base centrale de pilotage (BCP).

les deux tiers des bacheliers technologiques, il s'agit d'une orientation positive, c'est-à-dire soit la licence dans laquelle ils sont inscrits représente leur premier choix d'orientation (49 %) soit leur candidature dans une formation sélective a été retenue, mais ils ont préféré s'inscrire en licence (17 %). Le terme d'orientation positive, défini ici par opposition à une orientation par défaut est à nuancer puisqu'à bien des égards il s'agit d'une orientation sous influence. En effet, les aspirations des lycéens ne sont pas indépendantes ni de leur milieu social d'origine – en raison de degrés d'information et de connaissances du système éducatif variables selon les milieux sociaux – [LANDRIER et NAKHILI, 2010], ni du contexte de scolarisation [NAKHILI, 2005 ; VAN ZANTEN, 2015]. Elles sont également contraintes par les ressources financières, notamment si la décohabitation familiale est nécessaire [LEMAIRE, 2004]. Enfin, dans la mesure où les familles et les camarades jouent un rôle crucial dans l'élaboration des projets d'études, les choix d'orientation ne reflètent pas forcément les propres aspirations des lycéens, mais la résultante de comportements d'autocensure ou de conformisme au groupe de pairs [FROUILLOU, 2015].

Pour les universités, conduire les bacheliers technologiques vers la réussite est un véritable défi : ils ont trois fois moins de chances de passer en deuxième année de licence que les bacheliers généraux ↘ **Tableau 1**. En effet, les réorientations sont nombreuses et les abandons en cours d'année, bien que difficiles à évaluer, semblent intervenir précocement (avant Noël). Plusieurs raisons expliquent la moindre réussite des bacheliers technologiques. D'une part, ces bacheliers seraient moins motivés que les bacheliers généraux : ils s'inscrivent plus fréquemment en licence par défaut, ils envisagent moins souvent de poursuivre jusqu'en master [JAGGERS, 2012]. Et la motivation est un facteur primordial sur le devenir après une première année de licence [LEMAIRE, 2011]. D'autre part, A. COULON [2005], dans son ouvrage *Le métier d'étudiant*, démontre que les études universitaires entraînent pour les étudiants des modifications du rapport au temps, à l'espace et aux savoirs par rapport aux études secondaires. En effet, pour réussir la transition lycée-université, l'étudiant doit se repérer dans cette nouvelle organisation, tant dans l'espace que dans ces règles de fonctionnement, apprendre à gérer son temps libre et comprendre ce qui est attendu d'un travail universitaire. Les deux premiers points relèvent d'une affiliation à l'institution ; le dernier point relève d'une affiliation intellectuelle. Or, d'après lui, le bagage scolaire des bacheliers technologiques est en décalage, et de fait éloigné, de ce qui est requis à l'université.

Si les observateurs attribuent souvent l'échec en première année de licence à une mauvaise orientation, et notamment à un choix de filière inadapté au profil des étudiants, nous verrons que du point de vue lycéen, l'orientation préférentielle en licence participe à une logique de continuité de parcours (1) et que le premier pourvoyeur d'informations sur l'orientation contribue à confirmer leur choix (2). Enfin, nous verrons les moyens dont disposent les

↘ **Tableau 1** Devenir des néo-bacheliers après une première année de licence

	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel
Passage en 2 ^e année de licence	59 %	21 %	18 %
Réinscription en 1 ^{re} année de licence	21 %	30 %	36 %
Réorientation dans une autre formation	16 %	38 %	22 %
Arrêt des études	4 %	11 %	24 %

Éducation & Formations n° 93 © DEPP

Source : LEMAIRE S., 2011, « Les bacheliers 2008. Où en sont-ils à la rentrée 2009 », *Note d'information*, n° 11.08, MESR-SIES, 2011.

universités pour réguler les flux d'étudiants et leur relative efficacité (3). Pour cela nous exploiterons les données issues de l'application Admission post-bac (APB), en nous focalisant sur les lycéens de séries technologiques de l'académie de Créteil ayant formulé une inscription en licence comme premier vœu d'affectation ↘ **Encadrés 1 et 2**. Dans cette académie, les nouveaux bacheliers technologiques représentent plus d'un étudiant sur cinq en première année de licence. De plus, ils sont proportionnellement plus nombreux dans les licences de sciences (29 % contre 12 % au niveau national) et notamment en licence de sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (60 % contre 16 %). Nous analyserons également les informations mises en ligne par l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions) et les plaquettes de formations diffusées par les universités.

Encadré 1**ADMISSION POST-BAC**

L'application Admission post-bac (APB) est un service du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), disponible sur Internet. Elle permet d'une part aux lycéens de formuler et de classer leurs vœux d'orientation et d'autre part aux établissements d'exprimer des propositions d'admission. La plupart des formations de l'enseignement supérieur sont référencées dans APB : formations universitaires (licences, DUT, PACES, etc.), BTS, CPGE, formations en arts,

en architecture, formations du secteur social, etc. Cette application permet ainsi de gérer l'affectation des lycéens dans les principales formations de l'enseignement supérieur. Puisqu'aucune sélection ne régit l'accès à la première année de licence, un lycéen classant une licence en première position y est automatiquement affecté (aux capacités d'accueil près). Les vœux d'orientation classés après une licence ne sont pas examinés.

Encadré 2**SOURCES**

Cette étude s'intéresse aux lycéens de série technologique dans l'académie de Créteil ayant formulé une orientation en licence comme premier choix d'orientation. Les données sont issues de la base APB 2015 : il s'agit des lycéens inscrits en 2014-2015 dans un lycée de l'académie de Créteil, émettant des vœux pour une affectation en 2015-2016, quelle que soit la localisation de l'établissement.

En 2014-2015, un peu moins de 10 000 lycéens étaient inscrits en terminale technologique dans l'académie de Créteil. Parmi eux, 91 % ont utilisé l'application APB, dont 23 % (1 990 lycéens) ont classé une licence en tête de leurs vœux d'orientation. Les formations dont l'affectation n'est pas gérée par APB constituent un angle

mort et conduisent à légèrement surestimer la part des lycéens souhaitant s'orienter prioritairement en licence.

Les ressources mises en ligne par l'Onisep ont été exploitées pour analyser les discours des professionnels de l'orientation. En particulier, nous nous sommes intéressés au dossier « que faire après un bac... », aux rubriques « poursuites d'études » des fiches éditées par série du bac et aux descriptifs des licences les plus souvent choisies par les lycéens de séries technologiques. Nous avons également consulté les informations disponibles sur les sites des universités pour confronter le discours de l'Onisep et celui des établissements d'accueil ↘ **Annexe 2**, p. 102.

UNE LICENCE DANS LA CONTINUITÉ DE LA TERMINALE

Quasiment tous les lycéens de série technologique de l'académie de Créteil ont utilisé l'application APB pour s'orienter après le bac (91 %). En cela, leur comportement est très proche de celui des élèves de terminale générale (92 %). En revanche, ils se démarquent quant à leur premier vœu d'orientation : un peu moins de la moitié envisage une orientation en STS (section de technicien supérieur) alors que moins de 10 % des lycéens généraux formulent ce souhait ↘ **Tableau 2**. Ils se distinguent également des élèves de terminale de séries professionnelles, qui d'une part sont moins nombreux à utiliser APB (60 %), et d'autre part souhaitent plus fréquemment intégrer une STS (les trois quarts). En ce qui concerne l'orientation privilégiée en licence, un peu moins du quart des élèves en terminale technologique l'envisagent ; comparativement, ce vœu est placé en tête pour un peu moins de la moitié des élèves de série générale et un élève de série professionnelle sur sept.

La quasi-totalité des élèves de terminale technologique souhaitant intégrer une licence (98 %) sont issus de quatre séries du bac :

- sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) ;
- sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ;
- sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) ;
- sciences et technologies de laboratoire (STL).

Dans ces quatre séries, 23 % des élèves ont classé une licence en première position de leurs vœux (contre 18 % pour les autres séries technologiques). En série ST2S, la moitié des élèves souhaitent intégrer une licence ↘ **Tableau 3**. La suite de l'analyse portera sur ces quatre séries du bac, pour lesquelles la préférence d'une poursuite d'études en licence constitue les effectifs les plus nombreux.

Un choix guidé par le contenu pédagogique et les débouchés de la licence

L'intérêt pour le contenu des études et la correspondance avec le projet professionnel sont les deux principales raisons évoquées pour expliquer le choix d'une filière [JAGGERS, 2012]. Plus spécifiquement, le choix s'opère par l'interprétation de la proximité entre les contenus pédagogiques d'une filière et le cursus dans le secondaire [LEMAIRE, *op. cit.*]. La concentration des vœux d'orientation, pour chaque série du bac, sur trois licences le confirme ↘ **Tableau 4**. Ainsi, pour les lycéens en série STL, trois filières regroupent 65 % des premiers vœux d'orientation en licence (Staps, sciences de la vie et de la Terre ou sciences de la vie, sciences sanitaires et sociales). Pour les lycéens de série ST2S, la licence sciences sanitaires et sociales attire 48 % des premiers vœux de licence.

C'est bien la continuité avec des études qui semble recherchée. Par exemple, la série STI2D se compose de quatre spécialités, dont systèmes d'information et numérique pour laquelle l'orientation en licence d'informatique apparaît comme une suite logique ↘ **Annexe 1** p. 100-101. La série STMG est organisée en trois pôles, communs aux quatre spécialités optionnelles, dont un pôle économie-droit et management des organisations. Or, les licences de droit et d'économie-gestion font partie des licences les plus choisies par les élèves de cette série. En ajoutant la licence d'AES (licence administration, économique et sociale), ces trois licences regroupent un tiers des vœux de licence. Le bac STL, quant à lui, comprend des matières scientifiques (mathématiques, physique-chimie, chimie, biochimie, sciences du vivant) accentuées selon la spécialité

Tableau 2 Premier vœu d'orientation dans APB selon la série du bac, pour les BTS, DUT et licence

	Séries générales	Séries technologiques	Séries professionnelles
BTS	8 %	44 %	75 %
DUT	15 %	23 %	4 %
Licence	44 %	23 %	15 %

Éducation & formations n° 93 © DEPP

Lecture : parmi les élèves de terminale technologique ayant formulé un vœu dans APB, 44 % ont classé un BTS (par voie scolaire ou en apprentissage) en première position.

Champ : lycéens de l'académie de Créteil ayant utilisé APB.

Source : APB, 2015.

Tableau 3 Premier vœu d'orientation en licence dans APB selon la série de terminale

	Effectifs	En %
Hôtellerie	7	8 %
Sciences et technologies de laboratoire	87	22 %
Sciences et technologies de la santé et du social	716	51 %
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	16	32 %
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	159	10 %
Sciences et technologies du management et de la gestion	967	19 %
Sciences technologiques du design et des arts appliquées	32	15 %
Techniques de la musique et de la danse	6	n.c.
Ensemble	1 990	23 %

Éducation & formations n° 93 © DEPP

n.c : résultats non calculés.

Lecture : parmi les élèves ayant utilisé APB, 7 inscrits en terminale hôtellerie ont classé une licence en premier vœu d'orientation, soit 8 % des élèves de cette série.

Champ : lycéens de terminale technologique de l'académie de Créteil ayant utilisé APB.

Source : APB, 2015.

Tableau 4 Licences sélectionnées en premier vœu par les lycéens technologiques, selon leur popularité

	Licence 1	Licence 2	Licence 3	Total
Sciences et technologies de laboratoire	Staps (28 %)	Sciences de la vie et de la Terre/Sciences de la vie (24 %)	Sciences sanitaires et sociales (13 %)	65 %
Sciences et technologies de la santé et du social	Sciences sanitaires et sociales (48 %)	Staps (12 %)	Sciences de l'éducation (10 %)	70 %
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	Staps (36 %)	Informatique (14 %)	n.s	40 %
Sciences et technologies du management et de la gestion	Staps (21 %)	Droit (18 %)	Économie et gestion (9 %)	48 %

Éducation & formations n° 93 © DEPP

n.s : résultats non significatifs.

Lecture : parmi les élèves de terminale STL ayant classé une licence en première position dans APB, 28 % ont choisi une licence de Staps, 24 % une licence Sciences de la vie et de la Terre / Sciences de la vie, et 13 % une licence sciences sanitaires et sociales.

Champ : lycéens de terminale technologique de l'académie de Créteil ayant classé une licence en première position dans APB.

Source : APB, 2015.

choisie. Cela peut expliquer que les licences sciences de la vie aient les faveurs du quart des lycéens ayant opté pour une licence. Enfin, le cas de la licence sciences sanitaires et sociales est particulier puisque la première année est présentée par l'université comme une préparation aux concours d'entrée en Institut de formation aux soins infirmiers (IFSI). De plus, les débouchés de cette licence sont orientés vers le secteur social. Or, d'après l'Onisep, les secteurs social et paramédical correspondent aux perspectives professionnelles des bacheliers de série ST2S. C'est également la correspondance avec le projet professionnel qui conduit à choisir une licence de Staps [JAGGERS, *op. cit.*]. C'est certainement pour cette raison que ces licences suscitent les préférences des lycéens de chaque série du bac.

L'influence de l'offre de formation

Finalement, le choix d'une licence est le point de convergence entre intérêts personnels, séries et spécialités du bac, contenu des études et débouchés à l'issue de la formation. De plus, plusieurs travaux ont déjà montré l'influence de l'offre de formation dans les poursuites d'études post-bac [BERNET, 2009 ; FELOUZIS, 2001]. Ici aussi, bien qu'elle soit difficilement mesurable avec les données à disposition, la répartition de l'offre de formation universitaire sur le territoire semble également jouer un rôle ► **Encadré 3**. En effet, la moitié des lycéens envisagent une licence dans le même département que leur lycée. Les lycéens Seine-et-Marnais sont un peu moins nombreux dans ce cas (30 %) en raison d'une offre de formation de licence moins étoffée dans ce département [GAUSSON, 2015]. Le cas de la licence sciences sanitaires et sociales est significatif : dans l'académie, elle n'est possible que dans un établissement, sur le site de Bobigny (en Seine-Saint-Denis). Elle est sélectionnée par 62 % des lycéens de série ST2S de ce département contre 32 % de ceux du Val-Marne et 46 % de ceux de Seine-et-Marne. Dans ce département à dominante périurbaine, le temps de trajet et les possibilités de transport collectif pour accéder aux différents pôles universitaires sont très variables selon la commune de résidence. Et les lycéens dont le lycée se situe dans l'unité

Encadré 3

L'OFFRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

L'académie de Créteil regroupe trois départements : la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Ce territoire compte quatre universités :

- l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) est exclusivement implantée en Seine-et-Marne ; les premières années de licence sont dispensées sur la cité Descartes, à Champs-sur-Marne ;
- l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) compte plusieurs sites d'enseignement, principalement dans le Val-de-Marne ; elle est implantée sur les trois départements de l'académie ; en première année de licence, les études se suivent à Créteil, et secondairement à Sénart, en Seine-et-Marne ;

- l'université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis est ancrée dans son département, la Seine-Saint-Denis ; les licences sont enseignées à Saint-Denis ; l'université Paris 8 se caractérise par une offre de formation centrée sur les lettres, les langues et les humanités ;
 - également située en Seine-Saint-Denis, l'université Paris 13 est présente sur cinq sites, dont un à Argenteuil, dans le Val-d'Oise ; les licences sont dispensées sur les campus de Villetaneuse et de Bobigny.
- À cette offre de formation universitaire s'ajoute un site délocalisé de l'université Paris 2 Assas, situé à Melun. Les étudiants de première année peuvent y suivre une licence de droit, d'AES ou d'économie-gestion.

urbaine de Paris, et donc bénéficiant d'un réseau de transport en commun plus dense, sont plus enclins à choisir cette licence (55 % contre 37 %).

DES INFORMATIONS AMBIGÜES ÉMANANT DES PROFESSIONNELS DE L'ORIENTATION

L'Onisep a pour mission la production et la diffusion d'informations sur les formations et les métiers, notamment dans l'objectif de guider les jeunes dans leur choix d'orientation². Il constitue la principale source d'information professionnelle des lycéens pour préparer leur avenir, d'autant plus qu'ils ne rencontrent que rarement les professionnels de l'orientation pour éclairer leur réflexion [L'Observatoire national de la vie étudiante, 2009]. Dans le cadre de poursuites d'études après un bac technologique, les formations courtes et sélectives (DUT et BTS) sont prioritairement mises en avant. Mais les filières universitaires sont également présentées, en deuxième ou troisième position selon les séries du bac, en précisant que les bacheliers technologiques peuvent s'y inscrire. Le fait que l'admission en licence ne soit pas assujettie à une sélection – comme peut l'être l'entrée en STS et en IUT – peut leur laisser penser que ces études sont plus faciles. D'ailleurs, quand la poursuite d'études en licence n'est pas négligeable, l'Onisep rappelle la proportion de bacheliers technologiques ayant précédemment choisi cette voie. Ce qui peut fonctionner comme une preuve sociale : puisque les autres s'y sont inscrits, « *je peux y aller également* ». Pour les bacheliers professionnels, le taux de poursuite d'études en licence est également annoncé (5 %) possiblement pour que les individus concernés y voient un signe dissuasif. Autre élément en faveur d'une orientation en licence pour les bacheliers technologiques : dans les licences où ils sont proportionnellement nombreux, la répartition par série du bac est affichée en réponse à la question « pour qui et pour quel niveau ? ». Il est ainsi indiqué pour la licence de Staps : « *Les bacheliers S représentent plus de 40 % des effectifs en L1, devant les bacheliers ES (24 %) et technologiques (22 %)* », ou encore pour la licence AES : « *En 2012-2013, parmi les nouveaux inscrits en L1, 35,8 % avaient un bac ES, 22,6 % détenaient un bac STMG et 25,5 % un bac pro. C'est la licence qui accueille la plus grande diversité de profils* ».

Pour chaque série du bac, les licences les plus souvent choisies sont décrites. Certaines sont recommandées et quasi systématiquement opposées à d'autres licences dans lesquelles, selon l'Onisep, les bacheliers généraux sont les plus à l'aise. Ainsi, la licence AES serait « *la plus adaptée aux bacheliers STMG* », contrairement à la licence d'économie où « *la modélisation mathématique des phénomènes économiques en déroute plus d'un* ». De même pour les lycéens de la série ST2S : les licences de sciences sanitaires et sociales « *sont les plus adaptées* » comparativement à celles de sciences humaines qui « *requièrent une solide culture générale, une aisance à l'écrit et des capacités d'analyse* ». Pour les bacheliers de série STI2D et STL, la poursuite d'études en licence est présentée comme une voie longue, permettant une ouverture vers un diplôme de niveau bac + 5, explicitement un master ou un diplôme d'ingénieur, voire un doctorat. Certaines filières sont recommandées, par exemple les licences de sciences pour l'ingénieur ou mécanique pour les lycéens issus de STI2D, ou en génie des procédés ou matériaux pour ceux issus de série STL. À l'inverse, certaines filières sont déconseillées, comme les licences de mathématiques ou de physique, en raison du bagage scientifique requis. Celles-ci s'adressent « *de préférence aux bacheliers S* ».

2. www.onisep.fr/Qui-sommes-nous

Plusieurs mises en garde alertent également les lycéens de séries technologiques sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer à l'université. Pour les licences scientifiques et de sciences économiques, l'Onisep précise que détenir un solide bagage scientifique est nécessaire pour suivre ces formations, puisque les enseignements prolongent ceux dispensés en terminale. Toutefois, il souligne que pour pallier un déficit, certaines universités proposent des remises à niveau scientifiques ou des parcours aménagés. Les lycéens sont donc avertis que le parcours sera difficile, mais *a priori* pas impossible. Pour les autres licences, les mises en garde portent autant sur l'affiliation intellectuelle (les études sont jugées théoriques ; elles requièrent de bonnes capacités d'abstraction, de conceptualisation) que sur l'affiliation à l'institution (en insistant sur l'autonomie nécessaire couplée à une organisation du travail personnel méthodique). L'Onisep insiste sur l'opposition des modes d'enseignement à l'université et au lycée.

Ces avertissements sont développés par un argumentaire collectif : les bacheliers des séries technologiques sont considérés comme un ensemble cohérent. Or, ces alertes sont contrebalancées par un vocabulaire dont le registre est fondé sur les qualités personnelles du lycéen. La curiosité, la motivation et l'investissement personnel y tiennent une place prépondérante. Il est ainsi mentionné pour la licence AES : « *Pour réussir, il faut être curieux de politique et d'économie* », ou encore pour la licence de Staps : « *Les licences de Staps exigent un bon niveau sportif, mais aussi scientifique... Un profil polyvalent et une forte implication personnelle sont requis* ».

Un deuxième champ lexical mobilisé repose sur le niveau du bachelier, niveau dans certaines matières, en culture générale, comme par exemple en licence de droit : « *Les titulaires du bac STMG avec un bon niveau peuvent envisager cette mention* », ou en licence du domaine des sciences humaines et sociales : « *Une bonne culture générale et une très bonne maîtrise de la langue française sont des atouts essentiels* ».

Ainsi, les bacheliers technologiques peuvent penser que le décalage entre les apprentissages en lycée et les attendus à l'université sera surmonté grâce à leurs qualités personnelles : « *Les bacheliers STMG peuvent envisager d'autres filières, à condition d'avoir les qualités requises (goût pour la théorie, bon niveau en langues, etc.)* ». Finalement, le message envoyé peut sembler ambigu pour les lycéens lorsque les informations sont contradictoires et notamment en raison de l'usage d'arguments collectifs, contrebalancés par ceux se plaçant d'un point de vue individuel. Et pour peu que leur décision soit prise, les informations collectées ici ou là peuvent les conforter dans leur choix plus qu'éveiller leurs doutes.

LES UNIVERSITÉS : DES TENTATIVES POUR RÉGULER LES FLUX

Les plaquettes de formation : des voix discordantes

Les universités présentent leurs formations de licence sur leur site internet. Pour cela, elles utilisent le même canevas : présentation de la formation et de ses objectifs, compétences visées, organisation et contenu de la formation, poursuites d'études et débouchés professionnels, conditions d'admission et modalités pour candidater. L'exercice est délicat puisqu'une inscription en licence ne peut être refusée au motif de la série du bac. Aussi les universités rappellent-elles la condition nécessaire et suffisante, être titulaire d'un bac pour accéder en première année de licence, et les modalités de candidature (*via* l'application APB). Toutefois, afin de réguler les flux en licences scientifiques, elles affichent leur préférence pour les bacheliers

des séries S, ou signalent qu'elles s'adressent « en priorité » à ces bacheliers. De même pour les licences en sciences économiques, à l'unisson de l'Onisep, elles précisent la nécessité d'un bagage scientifique, dont disposent les bacheliers S et ES option mathématiques.

Toutefois, les informations diffusées par les universités peuvent être dissonantes entre elles, voire contradictoires avec celles de l'Onisep. Par exemple, en ce qui concerne la poursuite d'études en licence de droit, une université tient un discours désincitatif, en recommandant un bac général en raison de la faiblesse des taux de réussite pour les autres séries du bac, alors que deux autres universités ne font aucune mention de la série du bac. Et l'Onisep, pour sa part, invite les bacheliers STMG « avec un bon niveau » à envisager cette orientation. De même, une université déconseille l'inscription en licence de sciences économiques aux bacheliers technologiques (et professionnels), en raison de chances de succès extrêmement faibles alors qu'une autre université propose un parcours aménagé, avec remise à niveau, pour ce public ne disposant pas des prérequis nécessaires. Ainsi les universités oscillent entre déconseiller, voire décourager, les bacheliers technologiques à opter pour un parcours académique et accompagner vers la réussite ceux choisissant cette voie. Cela contribue à brouiller le message envoyé aux lycéens technologiques, même si la signification quant à la réalité des difficultés est identique. À l'inverse, certaines universités affichent que les licences de Staps et la licence sciences sanitaires et sociales sont adaptées pour les bacheliers généraux et technologiques. En creux, le message s'adresse aux bacheliers professionnels, invités à passer leur chemin.

Orientation active et rapprochement avec le secondaire

Les universités disposent d'autres leviers d'action pour réguler les flux de bacheliers technologiques en première année de licence. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a adopté en 2007 le plan réussite en licence ; son objectif principal était de diviser par deux le taux d'échec en première année. Il est articulé autour de six axes dont l'orientation des étudiants ↘ **Encadré 4**. Une des mesures phares est l'orientation active : par ce dispositif, l'université est sollicitée pour émettre un conseil individualisé aux lycéens quant à l'opportunité – eu égard à leur projet professionnel et à leurs chances de réussite – de s'engager dans une filière qu'ils ont présélectionnée. Les établissements définissent pour chaque

Encadré 4

LE PLAN POUR LA RÉUSSITE EN LICENCE

Le plan pour la réussite en licence, adopté en 2007 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vise principalement deux objectifs : diviser par deux le taux d'échec en première année de licence et conduire 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur. Ses modalités d'application sont organisées autour de six axes : l'orientation des étudiants, les dispositifs d'accueil, le renforcement de l'encadrement pédagogique, le repérage des étudiants en difficulté et les actions de soutien, la spécialisation progressive et les possibilités de réorientation,

la professionnalisation.

Si le cadrage est national, les universités ont toutes libertés pour choisir les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Néanmoins, dans un rapport de 2012, la Cour des comptes souligne que la plupart des universités n'avaient pas attendu le plan réussite en licence pour développer des dispositifs en faveur de la réussite ; les crédits du plan réussite en licence ont permis de les consolider voire de les généraliser. Tel est le cas par exemple du tutorat, institué par l'arrêté du 18 mars 1998 ou de la désignation d'enseignants référents.

formation les modalités de l'orientation active : soit un avis est donné aux seuls lycéens en faisant la demande (« orientation active sollicitée »), soit un avis est formulé systématiquement pour chaque dossier reçu (« orientation active pour tous »). Toutefois les lycéens gardent la liberté de s'inscrire dans la filière de leur choix, quel que soit l'avis reçu. Cependant, dans un rapport de 2012 évaluant le plan réussite en licence, la Cour des comptes note que les bacheliers technologiques et professionnels ne sollicitent guère de conseils de la part des universités quand ceux-ci sont optionnels.

Les universités sont également impliquées depuis de nombreuses années dans différentes actions pour promouvoir leur offre de formation (présence dans des salons et forums dédiés à l'orientation, organisation de journées portes ouvertes). Ces événements sont souvent portés par les services d'information et d'orientation des universités, qui en profitent pour conseiller et guider les lycéens dans leur choix de filière. En 2013, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publie une circulaire³ dont l'objectif est de renforcer le continuum entre enseignement secondaire et enseignement supérieur. Parmi les différents dispositifs prévus, ceux préparant à l'orientation tiennent une place importante. Les universités s'en sont saisies pour consolider le lien avec les lycées, et développer la sensibilisation à l'enseignement universitaire. Outre des interventions auprès des lycéens sur leur lieu d'études, des journées d'immersion dans l'enseignement supérieur sont mises en place afin qu'ils se familiarisent avec l'enseignement universitaire, notamment en suivant des cours en amphithéâtre. Cela permet ainsi aux lycéens de réviser leurs représentations de l'université et, soit d'être confortés dans leur choix, soit d'envisager une autre orientation.

CONCLUSION

Depuis quelques années, les universités accueillent dans leur rang un nombre croissant de bacheliers technologiques. Le choix d'une filière est guidé par l'intérêt pour le contenu pédagogique, la correspondance avec le projet professionnel et la continuité avec les enseignements reçus dans le secondaire. Toutefois, ces bacheliers ont une connaissance approximative des études universitaires [LEMAIRE, *op. cit.*]. D'ailleurs, les informations accessibles sur le site internet de l'Onisep peuvent les conforter dans leur orientation, en délivrant un message ambigu et parfois contradictoire. Les universités, quant à elles, n'ont pas un discours homogène. Elles utilisent les plaquettes de présentation de leurs formations pour réguler les flux d'entrée en première année. L'étude des objectifs poursuivis par les universités pour attirer les meilleurs étudiants mériterait d'être développée, dans la continuité des travaux de L. FROUILLOU [*op. cit.*].

Les bacheliers technologiques s'inscrivant en licence invitent sans cesse les universités à s'interroger sur leurs pratiques pédagogiques, et à les renouveler. En effet, si l'inscription en licence ne représente pas forcément une inscription par défaut pour les bacheliers technologiques, ils n'en restent pas moins un public peu préparé aux études universitaires, qui a des difficultés à décoder les attentes de l'institution. Ainsi les universités mettent-elles en place des actions pour les accompagner et les aider dans l'apprentissage de leur métier d'étudiant. Pour favoriser la réussite, on peut citer, entre autres, la désignation d'enseignant référent, le développement du tutorat d'accueil et d'accompagnement, la mise en place de

3. Circulaire n° 2013-0012 du 18-6-2013, NOR : ESR51315717C.

soutien pédagogique inscrit dans les plannings de première année de licence, la création de parcours aménagés, des cours de remise à niveau, etc.

Le plan pour la réussite en licence a également permis aux universités de réinvestir leur mission d'orientation, d'une part en renforçant leur lien avec le secondaire et, d'autre part en accompagnant les étudiants qui en manifestent le besoin, à trouver une voie qui leur correspond mieux. Les solutions alternatives se construisent durant l'année universitaire, avec l'aide des services universitaires dédiés et du temps nécessaire à la maturation d'un projet. Ainsi, pour ces étudiants, l'université est une étape dans un parcours, qui permet d'accéder à d'autres formations, dans lesquelles ils peuvent valoriser les acquis de leur passage en licence. Toutefois, les réorientations contribuent à écarter les étudiants du cursus de licence et donc, mécaniquement, à maintenir à un niveau faible les indicateurs de réussite en licence. La licence sciences sanitaires et sociales est à ce titre exemplaire : un des objectifs affichés est la réussite au concours d'entrée en Institut de formations aux soins infirmiers. Alors, la réussite n'est pas forcément le passage en deuxième année de licence, mais la réussite à un concours ; ce que ne prend pas en compte l'indicateur de réussite en première année de licence.

Ainsi, les acquis d'un passage en licence sont multiformes, et pas nécessairement académiques. En effet, pour les étudiants, l'objectif n'est pas forcément l'obtention d'un diplôme. L'entrée à l'université peut également représenter pour certains d'entre eux un « *passage progressif dans l'âge adulte* » [DAVID et MELNIK-OLIVE, 2014] : avec l'accès au statut d'étudiant, ce sont la quête de l'autonomie et l'émancipation par rapport au milieu familial qui sont recherchées. Pour autant, leurs attentes vis-à-vis de l'institution sont fortes dans la mesure où ils expriment un besoin d'accompagnement et d'encadrement pour apprendre à devenir autonomes. Ainsi, il existe un décalage entre les attentes individuelles, centrées sur la recherche et la réalisation de soi, et les attentes de l'institution, basées sur l'acquisition de savoirs académiques. De plus, les étudiants portent majoritairement un regard positif sur leur passage à l'université, qu'ils prennent comme une expérience. L'enjeu pour l'université est de valoriser formellement les acquis de cette expérience. Et de faire accepter que le passage en université puisse être une étape transitoire.

Annexe 1

LES BACCALAURÉATS TECHNOLOGIQUES ET LEURS SPÉCIALITÉS

La filière technologique du baccalauréat comporte huit séries ; pour quatre d'entre elles, les lycéens choisissent une spécialité parmi celles proposées :

- Hôtellerie
- Sciences et technologies de laboratoire (STL)
 - Biotechnologies
 - Sciences physiques et chimiques en laboratoire
- Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)
 - Agronomie
 - Alimentation
 - Environnement
 - Territoires
- Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
 - Architecture et construction
 - Énergies et environnement
 - Innovation technologique et éco-conception
 - Systèmes d'information et numérique
- Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
 - Gestion et finance
 - Mercatique (marketing)
 - Ressources humaines et communication
 - Systèmes d'information et de gestion
- Sciences technologiques du design et des arts appliquées (STD2A)
- Techniques de la musique et de la danse (TMD) se décline en deux options :
 - Option instrument
 - Option danse

Les lycéens sont concentrés dans trois séries. La série STMG regroupe la moitié des inscrits. La série STI2D accueille un lycéen sur cinq et la série ST2S attire un lycéen sur six. L'académie de Créteil se distingue par un plus grand nombre d'inscrits en série STMG ➤ **Tableau 5.**

↳ **Tableau 5 Répartition des lycéens technologiques par série**

	France entière		Académie de Créteil	
	Effectifs	Répartition	Effectifs	Répartition
Hôtellerie	2 563	2 %	111	1 %
Sciences et technologies de laboratoire	8 082	6 %	450	5 %
Sciences et technologies de la santé et du social	22 459	16 %	1 655	17 %
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant	5 309	4 %	89	1 %
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	29 177	21 %	1 733	18 %
Sciences et technologies du management et de la gestion	67 178	49 %	5 554	56 %
Sciences technologiques du design et des arts appliquées	2 898	2 %	253	3 %
Techniques de la musique et de la danse	312	0 %	12	0 %
Total	137 978	100 %	9 857	100 %

Éducation & Formations n° 93 © DEPP

Note de lecture : parmi les candidats au bac à la session en 2015, 2 563 personnes relevaient de la série hôtellerie, soit 2 % des candidats au bac technologique. Dans l'académie de Créteil, ils étaient 111 inscrits dans cette série, soit 1 % des candidats de l'académie.

Champ : inscrits au baccalauréat technologique à la session 2015.

Source : MENESR-DGSIP-DGRI-SIES, BCP, 2016.

Annexe 2

FICHES LICENCE EXPLOITÉES

- Sur le site de l'Onisep :
 - Licence AES
 - Licence droit
 - Licence économie-gestion
 - Licence informatique
 - Licence sciences de l'éducation
 - Licence sciences de la vie
 - Licence sciences de la vie et de la Terre
 - Licence sciences sanitaires et sociales
 - Licence Staps

- Sur le site de l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) :
 - Licence économie
 - Licence gestion des entreprises
 - Licence informatique
 - Licence Staps

- Sur le site de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) :
 - Licence administration et échanges Internationaux
 - Licence droit
 - Licence économie-gestion
 - Licence informatique
 - Licence sciences de la vie et de la Terre
 - Licence Staps

- Sur le site de l'université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis :
 - Licence AES
 - Licence droit
 - Licence économie et gestion
 - Licence informatique
 - Licence science de l'éducation

- Sur le site de l'université Paris 13 :
 - Licence AES
 - Licence droit
 - Licence économie et gestion
 - Licence informatique
 - Licence sciences de l'éducation
 - Licence sciences de la vie
 - Licence sciences sanitaire et sociales
 - Licence Staps

▾ BIBLIOGRAPHIE

BERNET E., 2009, « Antennes universitaires : quels effets sur les parcours étudiants ? Le cas de la filière AES au Creusot », *Carrefours de l'éducation*, n° 27, Armand Colin, p. 131-152.

COULON A., 2005, *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire* (2^e édition), Paris, Economica-Anthropos, coll. « Éducation ».

Cour des comptes, 2012, *La réussite en licence : le plan du ministère et l'action des universités*, Cour des comptes, Rapport public annuel 2012.

DAVID S. et MELNIK-OLIVE E., 2014, « Le décrochage à l'université, un processus d'ajustement progressif ? », *Formation-emploi*, n° 128, Céreq, p. 81-100.

FELOUZIS G., 2001, « Les délocalisations universitaires et la démocratisation de l'enseignement supérieur », *Revue française de pédagogie*, n° 136, p. 53-63.

FROUILLOU L., 2015, *Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

GAUSSON L., 2015, « Les bacheliers Seine-et-Marnais et l'université », *Ofipe résultats*, n° 139, Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

JAGGERS C., 2012, « Les nouveaux bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2011 », *Note d'information*, n° 12.07, MESR-SIES.

LANDRIER S., NAKHILI N., 2010, « Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France », *Formation Emploi*, n° 109, Céreq, p. 23-36.

LEMAIRE S., 2011, « Les bacheliers 2008. Où en sont-ils à la rentrée 2009 ? », *Note d'information*, n° 11.08, MESR-SIES.

LEMAIRE S., 2004, « Les bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur », *Éducation & formations*, n° 67, MEN-DEPP, p. 33-49.

NAKHILI N., 2005, « Impact du contexte scolaire dans l'élaboration des choix d'études supérieures des élèves de terminale », *Éducation & formations*, n° 72, MEN-DEPP, p. 155-167.

Observatoire national de la vie étudiante (OVE), 2009, *Sortir sans diplôme de l'Université. Comprendre les parcours d'étudiants « décrocheurs »*, Paris, La Documentation Française.

VAN ZANTEN A., 2015, « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. Quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants ? » *Regards croisés sur l'économie*, n° 16, La Découverte, p. 80-92.